



COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-HELPE

DEPARTEMENT du NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE - CANTON D'AVESNES/HELPE

13, Le Village

59440 DOMPIERRE-SUR-HELPE

Tél. : 03.27.61.04.11

mairie@dompierresurhelpe.fr

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE DE CIRCULATION N° 2023-37

Nous, Jean-Pierre Libert, Maire de la Commune de Dompierre sur Helpe,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, modifié par des arrêtés subséquents,

Considérant le défilé du 11 novembre 2023,

Considérant que l'intérêt majeur est la sécurité des personnes participant à ce défilé,

ARRETE

Article 1 : La circulation sera interdite :

- à partir du centre du village et jusqu'au monument aux morts,
- à partir de la route de Cartignies, à hauteur du petit pont, pendant le défilé du 11 novembre.

L'interdiction de circulation sera d'environ ½ heure.

Article 2 : La circulation se fera :

- par la rue de la Brasserie vers le Passe-Temps pour reprendre la route de Cartignies,
- De la route de Cartignies vers le Passe-Temps pour reprendre la rue de la Brasserie.

La circulation de la rue de la Brasserie se fera dans les deux sens pendant le temps du défilé et des discours.

Article 3 : Les véhicules venant de la rue de Taisnières, pour se rendre dans le centre du village, devront passer par la rue d'En-Haut.

Article 4 : Ampliation à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Avesnes sur Helpe

Fait à Dompierre-sur-Helpe,
Le 07 Novembre 2023

Le Maire,

Jean-Pierre LIBERT